

## **Rapport annuel de Mise en œuvre du Programme de Développement Rural d'Île-de-France**

### **Résumé pour les citoyens**

Sur la période 2014-2020, la Région Île-de-France gère une enveloppe de 58 millions d'euros du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Au cours de l'année 2018, plus de 12 millions d'euros de FEADER ont été programmés sur de nouveaux projets sélectionnés au cours de l'année, sur l'ensemble des thématiques (investissements dans le secteur agricole et le secteur forestier, pratiques agro-environnementales, agriculture biologique, projets de territoire). Depuis le début du programme, ce sont plus de 30 M€ de FEADER qui ont été engagés, mobilisant un montant équivalent de crédits publics nationaux en contrepartie.

#### ***Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture (Priorité 2)***

Les différents dispositifs permettant d'accompagner la modernisation et la diversification des exploitations ont fait l'objet d'un appel à projets chaque année entre 2015 et 2018, avec plusieurs dates de dépôt et de sélection chaque année. Le soutien à l'installation en agriculture s'est également poursuivi, avec pour la seule année 2018 45 nouveaux projets d'installation accompagnés.

Les montants engagés sur ces dispositifs représentent, depuis 2014, plus de 12 M€ de FEADER et plus de 27 M€ de dépenses publiques.

Fin 2018, plus de 600 opérations ont d'ores et déjà été réalisées.

*Ce volet a permis par exemple, au cours de l'année 2018, d'accompagner la création en copropriété par deux exploitations en grandes cultures d'un atelier de production de pâtes alimentaires pour une commercialisation en circuits courts, ou encore le projet d'un jeune agriculteur s'installant avec la création d'une exploitation spécialisée en élevage avicole en élevage plein air et biologique. Cette priorité accompagne également les exploitations pour le développement de pratiques environnementales.*

#### ***Restaurer, préserver et renforcer les éco-systèmes liés à l'agriculture et à la forêt (Priorité 4)***

Plusieurs territoires de la région sur lesquels existent des enjeux environnementaux liés à la protection de la ressource en eau et à la biodiversité ont reçu un agrément depuis le début du programme.

Les agriculteurs dont l'exploitation est située sur un de ces territoires ont pu souscrire des contrats accompagnant des pratiques qui améliorent la protection de l'environnement dans les exploitations : les mesures agro-environnementales et climatiques. Les territoires sélectionnés couvrent des zones à enjeux Eau et Biodiversité. On dénombrait en 2018, comme en 2017, 7 territoires à enjeu Eau, 5 territoires « multi-enjeux » Eau et Biodiversité et 12 territoires Biodiversité (dont Natura 2000).

Au 31 décembre 2018, le montant de FEADER prévisionnel alloué aux 1111 contrats souscrits s'élève à 9,68 M€, dont 279 contrats et 2,26 M€ pour la seule année 2018. Cela représente un montant total de dépenses publiques prévisionnel de 5,80 M€ pour la seule année 2018 et de plus de 22 M€ depuis le début de la programmation.

Le PDR accompagne également les mesures de conversion et de maintien en agriculture biologique. Les surfaces en conversion sont en augmentation dans la région. Le montant prévisionnel alloué aux 191 contrats conversion et maintien souscrits en 2018 s'élève à 1,1 M€ de FEADER et 8,52 M€ de dépense publique. Cela représente par exemple plus de 6 500 ha accompagnés en conversion. Cumulé avec les contrats souscrits depuis 2015, cela représente un montant FEADER de près de 7,5 M€ et une dépense publique totale de 22 M€.

Le PDR permet aussi l'accompagnement de l'animation des sites Natura 2000 et la réalisation de travaux d'entretien dans ces territoires.

### ***Soutien au secteur forestier***

En 2018, de nouveaux projets de soutien aux entreprises de mobilisation du bois ou de soutien aux projets de desserte forestière ont également été soutenus.

### ***Appui aux stratégies de territoire – LEADER (Priorité 6)***

Pour rappel, 5 territoires de projets (Groupes d'Action Locale, ou GAL) ont été sélectionnés en juillet 2015 et une enveloppe de 6,2 M€ de FEADER a été répartie entre leurs plans d'action.

Au 31 décembre 2018, 84 projets LEADER ont déjà été retenus dans le cadre des comités de programmation des 5 territoires. Pour la seule année 2018, 30 projets ont été sélectionnés, pour un montant de dépenses éligibles de 2,177 M€ dont 698 470,86 € de cofinancement public et 718 453,59 € de FEADER.

Exemples de projets sélectionnés au cours de l'année 2018:

*GAL SUD Seine-et-Marne : L'organisation d'un salon sur le thème de la diversification vers la biomasse agricole et forestière au sein du centre d'écotourisme et l'Ermitage de Franchard au cœur de la forêt de Fontainebleau. Le montant total du projet est de 56 604,55€, Il bénéficiera d'un financement FEADER de 33 962,73 €.*

*GAL Seine-Aval : Un projet porté par une exploitation agricole qui cultive le miscanthus utilisé comme paillage dans les aménagements paysagers. Il s'agit de la construction d'un bâtiment pour augmenter la capacité de stockage et en améliorer sa qualité ainsi que de réduire le risque d'incendie. Le montant total du projet est de 173 246,72 €. Il bénéficiera d'un financement FEADER de 42 000,00 €.*

Au cours de l'année 2018, a également été **lancé le réseau rural régional**, qui regroupe les acteurs du développement rural en région Le réseau doit permettre de faciliter le travail entre eux sur certaines thématiques d'intérêt liées au FEADER et de mieux valoriser les réalisations dans le cadre du programme.